
Procès-verbal de l'assemblée publique
de la Commission permanente du conseil d'agglomération
sur le développement économique,
tenue le mercredi 19 novembre 2008 à 19 h,
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

Première séance

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Richard Deschamps, président de la commission
M. Bill Tierney, vice-président
M. Laurent Blanchard, membre
M. Gilles Grondin, membre
M. George McLeish, membre
M. Alain Tassé, membre
M. Frank Venneri, membre

COLLABORATEURS PRÉSENTS

Mme Marie-Josée Lacroix, Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

CITOYENS PRÉSENTS

25 personnes.

1. Ouverture de l'assemblée

À 19 h 00, le président de la commission, M. Deschamps, ouvre l'assemblée et en explique le déroulement.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de M. Venneri, appuyée par M. Tierney, l'ordre du jour est adopté.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique des 21 mai et 18 juin 2008

Sur une proposition de M. Blanchard, appuyée par M. Tassé, le procès-verbal de l'assemblée publique des 21 mai et 18 juin 2008 est adopté.

Adopté à l'unanimité.

4. Bilan des réalisations du bureau Design Montréal

Le président invite Mme Lacroix à présenter les collaboratrices qui l'accompagnent et à faire sa présentation. Mme Lacroix est accompagnée de Mmes Stéphanie Jecrois et Karine Nadotti du bureau Design Montréal.

Mme Lacroix fait sa présentation à l'aide d'un document électronique illustré de trois extraits vidéo montrant des réalisations du bureau Design Montréal. Elle rappelle d'abord quelques moments clés qui ont conduit au Plan d'action en design. Elle présente ensuite ce plan d'action intégré, la création du bureau Design Montréal, la désignation de «ville UNESCO de design» et les réalisations et perspectives.

Parmi les moments clés du dossier design à la Ville de Montréal, on retient :

- 1986 Rapport Picard
- 1991 Commissariat au design de la Ville de Montréal
- 1995 Concours Commerce Design Montréal (1995-2004)
- 2003 Premières licences Commerce Design
- 2004 10 ans de Commerce Design Montréal :
 - Colloque international et publication « Nouvelles villes de design »

- 2005 Plan d'action intégré : Design de ville | Ville de design
Implantation du siège social de l'International Design Alliance (IDA) regroupant l'International Council of Societies of Industrial Design (ICSID) et l'International Council of Graphic Design Associations (ICOGRADA) à Montréal
- 2006 Bureau Design Montréal
- 2006 Désignation « Montréal, Ville UNESCO de design »
- 2007 Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle
- 2008 Arrivée de l'International Federation of Interior Architects/Designers (IFI) au sein de l'IDA

Le design à Montréal est incontestablement une force stratégique à développer comme en témoignent les 750 M\$ de retombées économiques et les 21 720 emplois générés par ce secteur, selon l'Institut de la statistique du Québec (2006). Le design constitue le plus important secteur du domaine de la culture avec des retombées représentant 34 % de l'impact économique total de la culture.

Mme Lacroix présente un tableau qui montre les différents domaines où oeuvrent les designers à Montréal.

Elle souligne que l'engagement municipal pour la qualité en design se retrouve dans plusieurs plans, stratégies et politiques de la Ville et de l'agglomération :

- Stratégie de développement économique 2005-2010
- Plan d'urbanisme
- Politique du patrimoine
- Politique de développement culturel 2005-2015
- Premier plan stratégique de développement durable de la collectivité montréalaise
- Imaginer – Réaliser Montréal 2025

et, bien sûr, le Plan d'action intégré Design de ville | Ville de design.

Le Plan d'action vise à améliorer le design de la Ville de Montréal en informant, outillant et mobilisant les élus, les arrondissements, les villes et les services à faire plus et mieux en matière de design de ville et en les accompagnant. Il vise aussi à initier et soutenir des projets en design de ville en vue de développer le marché des designers.

L'autre aspect du Plan vise à affirmer Montréal comme ville de design. Il s'agit de sensibiliser les Montréalais à la qualité en design et d'encourager et responsabiliser les acteurs du développement de Montréal de sorte qu'ils contribuent, animent et tirent profit de la désignation « Montréal, Ville UNESCO de design ».

Le bureau Design Montréal compte six postes à temps complet. C'est donc une structure légère d'intervention qui inspire et stimule la création dans toutes les disciplines associées au design et favorise le rayonnement de Montréal sur les scènes nationale et internationale. Son action est basée sur le pouvoir de conviction et l'adhésion volontaire des partenaires, l'accompagnement continu des projets sélectionnés, la promotion et la diffusion des pratiques exemplaires, le tout en appui et en complémentarité à l'encadrement administratif existant.

Le bureau exerce trois fonctions principales : l'accompagnement de la commande en design (ateliers, concours, séminaires de formation), la communication (promotion et diffusion) et la mise en réseau (à l'échelle locale et internationale).

Mme Lacroix explique ensuite en quoi consiste la désignation «ville UNESCO de design». Cela ne consacre pas des grandes villes de design mais plutôt des villes qui ont un fort potentiel de développement et une volonté réelle de développer ce pôle d'excellence.

Pour Montréal, cette désignation confirme sa notoriété grandissante comme ville de design, accélère sa mise en réseau sur la scène internationale et ouvre de nouveaux marchés, met en valeur le talent des designers locaux et offre l'accès à de nouvelles possibilités de financement pour la réalisation d'activités à l'échelle internationale.

La présentation porte ensuite sur l'ensemble des réalisations de Design Montréal depuis sa création en 2006 et attire l'attention sur certaines.

En matière de design de ville, il convient de mentionner les Cahiers des bonnes pratiques en design qui proposent un outil d'accompagnement, neuf exemples internationaux pour inspirer le renouvellement de l'action publique en design urbain, trois processus pour favoriser l'excellence en design urbain et 21 projets pour amorcer le 21^e siècle.

Un groupe de travail sur les bonnes pratiques en design urbain a aussi été mis sur pied pour mener une réflexion sur les pratiques municipales en matière d'aménagement et émettre des recommandations pour faciliter la mise en œuvre des trois processus de design.

Des ateliers de design urbain ont été réalisés (dialogues de Griffintown, Imaginer la place d'Armes, secteur Bellechasse) et des concours de design ont vu le jour (réaménagement du boulevard Décarie, nouvel outil de collecte sélective, mise en lumière du Gesù, bibliothèque de l'arrondissement de Saint-Laurent).

Pour ce qui est du volet ville de design, il faut mentionner la création de la bourse Phyllis-Lambert Design Montréal qui souligne l'excellence de designers qui ont moins de dix ans de pratique. Il faut

aussi souligner l'accord de coopération Montréal – Paris en design qui favorise divers échanges et la participation croisée d'entreprises et de designers à des expositions des deux côtés de l'Atlantique. Évidemment, on ne peut ignorer le concours Commerce Design dont une des retombées est le PR@M – Commerce qui encourage les commerçants à faire appel à des designers dans la mise en valeur de leur établissement. Une autre retombée de Commerce Design est la vente de licences à d'autres villes qui souhaitent reprendre ce concept original. À ce jour plusieurs villes (Trois-Rivières, Saint-Étienne, Lyon, New York, Marseille et Bruxelles) ont acquis une licence. La visibilité et le rayonnement de Montréal y gagnent à coup sûr.

Au cours des prochaines années, le bureau entend travailler à :

- promouvoir l'excellence en design et en architecture;
- consolider le statut de Montréal à titre de Ville UNESCO de design;
- améliorer la qualité de vie et l'attractivité de la ville;
- ouvrir le marché à la relève montréalaise en architecture et en design;
- mobiliser les principaux acteurs responsables de l'aménagement urbain autour de l'amélioration du cadre de vie;
- éduquer et sensibiliser les citoyens à la culture de la qualité en design;
- encourager les acteurs du développement de Montréal à contribuer et à tirer profit du réseau qui s'étendra dans le futur.

5. Période de questions des citoyens

Le président invite les personnes inscrites à prendre la parole.

M. Maurice Cloutier, École de design de l'UQAM

M. Cloutier témoigne de la collaboration de l'École de design de l'UQAM avec Design Montréal. Il mentionne l'importance de donner un appui à la relève en design, notamment par la valorisation des concours.

Il invite à réfléchir sur les gestes à poser pour favoriser la valorisation du design sur le domaine public et dans les équipements publics. Il rappelle enfin que le design se décline de bien des façons, du graphisme au design industriel, de la mode à l'urbanisme et à l'architecture, etc.

Mme Lacroix souligne, en commentaire, qu'une façon de valoriser le design à la Ville de Montréal serait de considérer des critères de design dans les pratiques d'achats et d'acquisitions.

Mme Lyndsay Daudier, Chaire UNESCO en paysage et environnement, UdeM

Mme Daudier souligne plusieurs collaborations de la Chaire UNESCO avec Design Montréal. Elle mentionne, entre autres, le dossier de candidature de Montréal à UN Habitat pour les prix des meilleures réalisations, la candidature de Montréal au titre de ville UNESCO de design et l'atelier de design urbain *Imaginer la Place d'Armes*.

La Chaire collabore également au rayonnement international des Cahiers des bonnes pratiques en design.

Mme Lacroix souligne qu'elle aurait dû ajouter à la liste des réalisations présentées dans son exposé le dossier à UN Habitat et la reconnaissance que Montréal en a retiré.

M. Sylvain Paquette, Chaire UNESCO en paysage et environnement, UdeM

M. Paquette souligne que la Chaire travaille à consolider sa collaboration avec Design Montréal en travaillant à l'élaboration d'un guide de gestion des paysages et des cadres de vie montréalais.

Il souhaite que la Ville apporte une reconnaissance à cette collaboration par la création d'un partenariat durable avec la Chaire. Selon lui, un tel partenariat ne peut qu'être porteur de retombées hautement favorables pour l'agglomération quant à la qualité des paysages urbains et contribuer au positionnement international de Montréal.

Il souligne enfin que la Chaire déposera un court mémoire sur cette question à la séance du 17 décembre prochain.

Mme Ginette Gadoury, présidente, Productions Interface Design

L'entreprise de Mme Gadoury produit entre autres le Salon international de design intérieur de Montréal (SIDIM) et la revue *Intérieurs*.

Mme Gadoury salue le travail de Design Montréal et souligne l'importance de la collaboration du milieu avec le bureau. Pour Mme Gadoury, il y a un rôle important à jouer pour positionner Montréal à

l'échelle internationale. Il faut mettre les bouchées doubles pour que Montréal profite du levier que constitue la désignation de ville UNESCO de design et qu'elle conserve son leadership à l'échelle canadienne.

Elle souligne également qu'il serait essentiel de tracer un portrait statistique plus précis et plus à jour de l'ampleur et de l'impact économique du design à Montréal.

M. Deschamps rappelle que la Ville et l'agglomération peuvent agir pour promouvoir et inclure de bonnes pratiques de design dans les projets où elles ont un certain contrôle. Il se dit aussi d'accord avec Mme Gadoury quant à la réalisation d'un portrait statistique complet du design à Montréal et souligne que la commission pourrait faire des recommandations en ce sens.

Mme Anne Cormier, École d'architecture de l'UdeM

Mme Cormier salue le travail de Design Montréal et souligne que les Cahiers des bonnes pratiques ont été communiqués à la Commission de la Capitale nationale à Ottawa qui compte bien s'en inspirer.

Elle s'intéresse plus particulièrement aux ateliers réalisés par Design Montréal et souligne le formidable impact immédiat de ces opérations. Il conviendrait, cependant, de trouver les moyens pour faire durer cet impact et faire bon usage à long terme des idées qui émanent des ateliers.

Mme Cormier croit également qu'il faut libérer les concours de design des exigences de la Loi des cités et villes relatives aux appels d'offres et à la règle du plus bas soumissionnaire conforme. Un tel geste permettrait à Design Montréal de rayonner encore plus.

M. Deschamps souscrit à l'intervention de Mme Cormier en ce qui a trait aux ateliers, mais émet des réserves en ce qui a trait aux changements à la Loi des cités et villes. Cette dernière idée a quelque chose de confrontant pour les élus, bien que l'intention soit intéressante et justifiable. La notion de responsabilité et d'imputabilité des administrations est étroitement liée dans la population à une saine gestion des dépenses publiques par la règle du plus bas soumissionnaire conforme. On peut travailler à changer les choses, mais cela suppose une longue préparation de l'opinion publique.

M. Claude Beaulac, directeur général de l'Ordre des urbanistes du Québec

M. Beaulac œuvre aussi au sein de la Conférence interprofessionnelle du design du Québec. Il souligne l'importance d'intégrer le design dans les processus d'affaires des organisations au même titre que d'autres considérations incontournables (coûts, développement durable, etc.). Il faut comprendre le design comme une fonction essentielle.

Il faut s'inspirer des pratiques de projets où l'intégration du design a été exemplaire, comme le Quartier international de Montréal.

Pour M. Beaulac, les réalisations de Design Montréal sont impressionnantes et excellentes, mais il faut aller plus loin. Il souligne que la Conférence interprofessionnelle travaille sur la création d'un organisme de valorisation du design et souhaite que la Ville de Montréal en fasse partie.

Enfin, M. Beaulac croit que la notion de qualité professionnelle devrait avoir préséance sur celle de plus bas soumissionnaire conforme dans les pratiques comme dans les lois. Il évoque un projet de loi en ce sens.

M. Alain Moureaux, professeur associé à l'UdeM et président du Fonds d'études et de recherche sur le design d'intérieur (FERDI)

M. Moureaux souligne le travail extraordinaire du bureau Design Montréal et la qualité de ses réalisations.

Il insiste sur la nécessité de faire plus confiance au design et moins aux promoteurs. Il croit que les responsables de l'urbanisme à Montréal devraient se montrer plus intransigeants avec les promoteurs et ne pas accepter n'importe quoi.

Pour lui, il faut cesser de bâtir des projets qui ne sont pas synonymes de culture (mention du projet Griffintown) et investir dans la culture.

M. Moureaux ajoute enfin que la notion du plus bas soumissionnaire conforme a pour effet pervers que des professionnels soumettent souvent des projets en bas des normes pour décrocher les contrats.

M. Deschamps est d'accord pour dire pour qu'une certaine sévérité dans l'évaluation des projets des promoteurs serait d'intérêt si l'on veut rêver du «beau». Il souligne qu'il préfère voir ce qui sera fait dans Griffintown avant de tirer des conclusions et rappelle que Montréal se doit de soutenir les projets d'envergure qui sont trop peu nombreux à se réaliser.

M. André Poulin, Destination centre-ville

M. Poulin souligne les réalisations remarquables du bureau Design Montréal avec seulement six employés. Selon lui, si toutes les unités de six personnes à la Ville avaient la même productivité, Montréal ne serait pas la même.

M. Poulin joint sa voix à ceux qui croient qu'il faudrait des critères différents dans le choix des projets et des promoteurs pour éviter de devoir toujours choisir le plus bas soumissionnaire conforme. Les pratiques actuelles ne peuvent garantir la qualité de ce qui sera livré.

Il lance un défi à Design Montréal : lancer un concours de design pour créer un nouvel uniforme qui se démarque pour les employés cols bleus municipaux.

M. Gilles Prud'homme, architecte

M. Prud'homme est président du comité des concours de l'Ordre des architectes du Québec.

Selon lui, il y a un momentum pour agir dans le sens de l'amélioration des critères de concours et de la prise en compte du design avec les projets annoncés du Planétarium et de plusieurs bibliothèques entre autres.

En ce qui a trait aux concours à Montréal, M. Prud'homme voit trois grands défis :

- demander à Québec de revoir la Loi des cités et villes (il ne faudrait pas mettre entrepreneurs et professionnels sur le même pied et faire en sorte de ne pas choisir les professionnels sur la base du plus bas soumissionnaire conforme);
- prévoir des budgets de «visibilité» pour les concours de design et exposer publiquement les projets des lauréats;
- intégrer la notion de développement durable aux processus de concours.

6. Période de questions et d'interventions des membres de la commission

M. Blanchard constate la convergence entre le milieu et le bureau Design Montréal et l'invitation du milieu à consolider la place du design dans la vie municipale.

M. Tassé constate que bien peu de Montréalais savent que Montréal est ville UNESCO de design et qu'encore moins de gens savent ce que cela représente. Comment pourrait-on communiquer efficacement sur cette question? De même, le développement de Montréal se fait beaucoup localement. Le défi de faire connaître l'importance du design et les bonnes pratiques de design dans les arrondissements et les villes liées est donc de taille.

Mme Lacroix reconnaît que communiquer «Montréal, ville UNESCO de design» n'est pas une mince affaire. Cette désignation est la reconnaissance d'un potentiel et non la consécration d'une grande ville design. Les voies classiques du «branding» sont ici inefficaces. Il faut miser sur des opérations comme les portes ouvertes en design où les citoyens peuvent constater le potentiel de Montréal sur les lieux mêmes de création qui se trouvent aux quatre coins de la ville. C'est une approche qui permettra d'atteindre les objectifs à long terme. Le bureau est aussi à préparer une programmation d'activités pour favoriser et valoriser le mieux faire de la Ville en matière de design. En ce qui a trait au travail avec les arrondissements et les villes liées, le bureau mise sur la réalisation de projets, de concours avec des arrondissements et sur l'effet d'entraînement que cela peut générer.

M. Tierney demande quels sont les liens de Design Montréal avec le milieu anglophone du design. Il parle également du projet de revitalisation de la rue principale de sa ville qui s'amorce avec un projet PR@M et se demande comment traiter la dimension design dans tout cela.

Mme Lacroix considère que les villes liées, pour Design Montréal, c'est Montréal au même titre que les arrondissements. Bien sûr, le bureau ne peut être partout en même temps et devra développer des façons originales d'apporter son soutien localement. Mme Lacroix évoque la notion britannique de «design champions» où des personnes jouent localement un rôle de leader en design. Compte tenu que, pour la première fois, les commerçants bénéficiaires du programme doivent faire appel à des professionnels en design, il serait intéressant d'imaginer une activité de promotion des projets réalisés. Enfin, Mme Lacroix reconnaît que les communications avec les médias anglophones demandent plus d'efforts, même si tout le matériel de presse de Design Montréal est traduit.

M. Grondin parle du projet du site Bellechasse, dans l'arrondissement de Rosemont – La Petite-Patrie. Design Montréal y joue un rôle utile et apprécié qui donne un élan à l'équipe de l'arrondissement. Si tout cela réussit bien dans des projets d'envergure, il faudrait trouver des moyens d'appliquer la même recette pour donner le même élan dans les projets plus quotidiens.

M. Deschamps constate la nécessité de mieux faire connaître le travail de Design Montréal dans les arrondissements et souhaite que cela se fasse. D'autre part, face aux promoteurs privés, la Ville n'a pas beaucoup de leviers pour imposer le design. Il croit qu'il y a un travail d'éducation à faire auprès des petits promoteurs pour leur démontrer qu'ils ont tout à gagner à inclure le design dans leurs

projets. Il se dit d'accord avec M. Tassé en ce qui a trait au travail de communication et de diffusion à faire.

Ajournement

À la fin de la période d'interventions, le président souligne qu'il conviendrait d'ajourner les travaux pour revenir plus tard en assemblée publique pour recevoir les mémoires des citoyens et organismes et adopter par la suite ses recommandations.

Sur une proposition de M. Tassé, appuyée par M. Grondin, l'assemblée est ajournée au mercredi 17 décembre 2008 à 19h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

Le président souligne que la commission pourra décider d'adopter ses recommandations lors de la prochaine séance ou de le faire au début de 2009 en fonction du nombre d'interventions et de mémoires reçus.

Ajournement à 21 h 55.

Deuxième séance

**Le mercredi 17 décembre 2008 à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville de
Montréal
275, rue Notre-Dame Est**

COMMISSAIRES PRÉSENTS

M. Richard Deschamps, président de la commission
M. Bill Tierney, vice-président
M. Laurent Blanchard, membre
M. Gilles Grondin, membre
M. Alain Tassé, membre
M. Frank Venneri, membre

COMMISSAIRE ABSENT

M. George McLeish, membre

CITOYENS PRÉSENTS

5 personnes

Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19 heures et en explique le déroulement.

7. Interventions et dépôt de mémoires

Aucune personne n'est inscrite.

8. Adoption des recommandations

Avant de procéder à l'adoption des recommandations, le président souligne que la commission a analysé, au cours des dernières semaines, les interventions entendues lors de la séance du 19 novembre dernier ainsi que les trois mémoires reçus après cette séance.

Sur une proposition de M. Grondin, appuyée par M. Tassé,

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions au cours de l'assemblée publique et des séances de travail de la commission,

Souligne les réalisations considérables du bureau Design Montréal depuis sa création et le dynamisme de l'équipe qui l'anime,

Et fait les recommandations suivantes au conseil d'agglomération :

CONSIDÉRANT le caractère unique du bureau Design Montréal parmi les villes canadiennes;

CONSIDÉRANT la désignation de Montréal comme «ville UNESCO de design» et les réalisations et perspectives qui en découlent;

CONSIDÉRANT le statut émergent de Montréal comme ville de design par sa mise en réseau internationale

CONSIDÉRANT la perception très positive du bureau Design Montréal par l'ensemble de ses partenaires montréalais;

CONSIDÉRANT que le design est une fonction essentielle de la qualité de vie en milieu urbain;

CONSIDÉRANT l'importance du design comme outil d'amélioration objective du milieu de vie montréalais;

CONSIDÉRANT les besoins de sensibilisation et d'éducation de la population en matière d'aménagement urbain, d'architecture et de design

CONSIDÉRANT l'importance de la qualité du design et de sa prise en compte dans l'attribution des contrats en équilibre avec les autres critères d'efficacité et de coût;

CONSIDÉRANT le contexte immobilier actuel et le potentiel d'émergence de projets majeurs faisant appel à la plus-value du design;

Les recommandations générales

R-1

Que le design soit reconnu par le conseil d'agglomération comme un axe de positionnement majeur de Montréal pour les années à venir.

R-2

Qu'un mandat soit donné au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine (SMVTP) de travailler à développer les moyens pour généraliser au sein de la Ville de Montréal et de l'agglomération – et plus largement dans l'ensemble du secteur public – la pratique des concours, des ateliers et des panels d'experts afin de promouvoir l'excellence en design.

Les impacts économiques

R-3

Qu'un mandat soit donné au SMVTP pour que soit dressé un état de la situation du design à Montréal, notamment en ce qui a trait à l'impact économique de ce secteur d'activité et notamment incluant un profil socio-économique des professions du design à Montréal en terme de nombre d'emplois, de revenus moyens annuels, de nombre et de taux de rétention de diplômés, etc.

La formation et la sensibilisation

R-4

Que le bureau Design Montréal accentue le développement d'outils et d'activités de formation et de sensibilisation en design à l'intention de diverses clientèles municipales, comme les membres des divers conseils municipaux et d'arrondissement, les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et les gestionnaires et les professionnels des villes liées et des arrondissements.

R-5

Que le bureau Design Montréal poursuive la mise en place d'ateliers de formation en design à l'intention des intervenants municipaux et des représentants des regroupements de commerçants dans le cadre du programme PR@M – Commerce actuel et d'autres programmes de même nature à venir et

Que cette activité puisse être éventuellement étendue aux intervenants municipaux et aux représentants des regroupements de commerçants des secteurs non touchés par le programme PR@M – Commerce.

R-6

Que le bureau Design Montréal développe un programme visant à former dans les arrondissements et les villes liées des personnes appelées à jouer un rôle de relayer et d'ambassadeur du design pour soutenir et conseiller les administrations locales dans les dossiers et les projets de design et ainsi multiplier les retombées de l'action de Design Montréal.

R-7

Que le bureau Design Montréal s'assure que les Cahiers des bonnes pratiques en design *Imaginer, réaliser la ville du 21^e siècle* soient largement diffusés auprès des élus, des gestionnaires et des autres intervenants municipaux associés au dossier du design.

R-8

Que le bureau Design Montréal développe des outils de communication à l'intention des petits promoteurs pour les inciter à tenir compte des questions de design dans l'élaboration de leurs projets.

La promotion et le rayonnement

R-9

Que le bureau Design Montréal maintienne le cap sur les activités visant à faire connaître le design montréalais et le statut de ville UNESCO de design, comme les opérations «portes ouvertes» et les divers événements visant à faire connaître les designers et les projets montréalais et

Qu'il développe de nouveaux axes de communication et de nouvelles activités pour faire comprendre à la population le sens de la désignation de Montréal, ville de design par l'UNESCO.

R-10

Que le bureau Design Montréal mette sur pied des activités de promotion dans le but de faire connaître les projets réalisés dans le cadre du PR@M – Commerce.

R-11

Que le bureau Design Montréal accorde une attention particulière aux communications auprès des divers ordres professionnels intéressés par le design de façon à faire connaître et promouvoir les initiatives de Montréal en design.

R-12

Que le conseil d'agglomération mette en œuvre une stratégie de mobilisation des autres villes du Québec, des grandes villes canadiennes pour faire en sorte que la qualité du design dans les projets soit une préoccupation partagée par tout le monde municipal.

R-13

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du gouvernement du Québec pour qu'il intègre la préoccupation du design dans les budgets de construction et de rénovation de ses bâtiments dans l'agglomération de Montréal.

R-14

Que le bureau Design Montréal élabore un projet de prix international avec le réseau des villes qui détiennent une licence Commerce Design parmi les lauréats des concours menés dans chaque ville licenciée.

R-15

Qu'un mandat soit donné au SMVTP d'évaluer la possibilité de tenir à Montréal un colloque international sur le design dans les prochaines années.

R-16

Que l'on intensifie, dans le cadre de l'Entente de coopération Montréal – Paris, les échanges et les collaborations dans le domaine du design.

Le design dans les projets : règles et pratiques

R-17

Qu'un mandat soit donné au SMVTP de prendre les mesures appropriées pour que les questions de design soient systématiquement prises en considération dans les projets immobiliers importants et dans les grands projets identifiés dans *Imaginer Réaliser Montréal 2025*.

R-18

Que le conseil d'agglomération invite les responsables locaux dans les arrondissements et les villes liées à revoir leur réglementation et leurs pratiques pour faire en sorte de favoriser la prise en compte du design dans les projets de développement.

R-19

Que l'administration évalue la possibilité d'offrir des incitatifs fiscaux aux promoteurs privés pour aider à financer les frais liés à la mise en œuvre de concours, d'ateliers ou de panels de design;

Que l'administration évalue aussi la possibilité de rendre les frais de mise en œuvre de ces bonnes pratiques admissibles au PTI.

R-20

Qu'un mandat soit donné au SMVTP d'explorer la possibilité de mettre sur pied un programme pilote d'excellence en design et en architecture co-financé avec les partenaires gouvernementaux pour soutenir les bonnes pratiques en design au sein de la Ville de Montréal et de l'agglomération dans les projets autres que les équipements culturels qui sont déjà assujettis aux règles des concours d'architecture.

R-21

Que le bureau Design Montréal travaille à développer l'expertise de « conseiller professionnel en concours de design » au sein de la Ville et de l'agglomération en formant un réseau d'architectes, designers urbains, designers industriels et designers graphiques pouvant assumer ce rôle au sein des projets municipaux et ainsi répandre l'usage de ces processus et en réduire les coûts de mise en œuvre.

R-22

Qu'un mandat soit donné au Service des affaires corporatives de définir et mettre en œuvre les moyens nécessaires pour intégrer aux politiques et aux pratiques d'approvisionnement de la Ville de Montréal, des villes liées et des arrondissements une plus grande préoccupation pour le design notamment en ce qui a trait aux devis des appels d'offres, à la grille d'évaluation et aux comités d'évaluation des produits.

R-23

Que l'administration facilite l'accès de la relève en design à une première commande municipale en ouvrant les contrats de services professionnels de moins de 50 000 \$ exclusivement aux professionnels de l'agglomération montréalaise ayant moins de 10 ans de pratique professionnelle.

R-24

Que la Direction générale constitue un groupe de travail sur la question des règles d'attribution de contrats en design avec pour mandat;

- d'évaluer la possibilité de recourir au Système facultatif de pondération et d'évaluation des offres prévu à la *Loi sur les cités et villes* dans le cas des contrats de design;
- et d'étudier la possibilité de demander une modification à la *Loi sur les cités et villes* pour permettre d'accorder ces contrats sur la base de la qualité des projets plutôt qu'uniquement sur celle du plus bas soumissionnaire conforme.

Que ce groupe de travail évalue la pertinence et les retombées potentielles d'une telle modification législative et fasse rapport au comité exécutif.

Les concours de design

R-25

Que la ville centrale, les arrondissements et les villes liées prévoient dans les budgets des concours de design qu'ils organisent des montants pour la tenue d'une exposition du travail des lauréats de façon à contribuer à faire connaître et apprécier l'importance du design dans les projets.

R-26

Que le SMVTP soit mandaté d'étudier la possibilité de créer un fonds spécial pour financer les concours de design, notamment certains frais afférents à la réalisation des concours et à l'organisation d'activités de communication et de promotion auprès des citoyens et

Que l'on examine les possibilités qu'un tel fonds puisse être co-financé par des partenaires privés et des promoteurs.

R-27

Que le SMVTP soit mandaté pour soutenir activement la réalisation des cinq concours de design annoncés en 2008 par le maire de Montréal (les cinq «shuko» du maire de Montréal) :

- la mise en valeur des abords de la station de métro Champ-de-Mars;
- l'animation du mur est du Palais de justice de Montréal;
- le design industriel pour la conception d'un nouvel abribus;
- le design du mobilier festivalier temporaire du Quartier des spectacles;
- le design des taxis montréalais pour développer une marque distinctive et une identité propre.

Les relations avec les institutions de savoir

R-28

Que le SMVTP soit mandaté pour créer des partenariats officiels et durables avec les départements, facultés, chaires et centres de recherche des universités montréalaises qui oeuvrent dans le domaine du design et

Que des efforts particuliers soient déployés par le SMVTP et le bureau Design Montréal pour le renforcement des liens avec les institutions universitaires anglophones de Montréal.

Les perspectives d'avenir

R-29

Que le conseil d'agglomération invite chaque arrondissement et chaque ville liée à identifier, sur un horizon de cinq ans, un projet phare en lien avec le design de façon à mettre en valeur les réalisations de Montréal en design.

R-30

Que le SMVTP soit mandaté, en collaboration avec les autres services municipaux, pour identifier et contribuer à développer un projet phare de design ayant un impact touristique certain de façon à mettre en valeur les réalisations de Montréal en design.

R-31

Que l'administration réévalue les ressources allouées au bureau Design Montréal dans les années à venir, en fonction des mandats qui lui seront confiés et du cadre financier de la Ville

Adopté à l'unanimité.

9. Période de questions des citoyens

Aucun citoyen n'est inscrit.

10. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 19 h 30.

ADOPTÉ LE : 9 AVRIL 2009

« ORIGINAL SIGNÉ »

Richard Deschamps
Président

« ORIGINAL SIGNÉ »

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste